

Sommaire chronologique

Décision Gu n°2008-24 du 14 mars 2008 Création, composition et fonctionnement de la commission régionale permanente d'appel d'offres au sein de la direction régionale Guyane	2
Décision Gu n°2008-25 du 14 mars 2008 Désignation de membres à voix consultative au sein de la commission régionale permanente d'appel d'offres de la direction régionale Guyane	4
Décision P.dL n°2008-474 du 17 mars 2008 Désignation de membres à voix consultative au sein de la commission régionale permanente d'appel d'offres de la direction régionale des Pays-de-la-Loire	5
Décision Ce n°2008-08.172 du 20 mars 2008 Création, composition et fonctionnement de la commission régionale permanente d'appel d'offres au sein de la direction régionale Centre	6
Décision Ce n°2008-08.173 du 20 mars 2008 Désignation de membres à voix consultative au sein de la commission régionale permanente d'appel d'offres de la direction régionale Centre	8
Décision P.Ch n°2008-140 du 21 mars 2008 Création, composition et fonctionnement de la commission régionale permanente d'appel d'offres au sein de la direction régionale Poitou-charentes.....	9
Décision NPdC n°2008-02/DDA du 21 mars 2008 Délégation de signature au sein des directions déléguées de la direction régionale Nord-Pas-de-Calais	11
Décision NPdC n°2008-03/ALE du 21 mars 2008 Délégation de signature au sein des agences locales pour l'emploi de la direction régionale Nord-Pas-de-Calais	13

Décision Gu n°2008-24 du 14 mars 2008

Création, composition et fonctionnement de la commission régionale permanente d'appel d'offres au sein de la direction régionale Guyane

Vu le code du travail, notamment ses articles L. 311-7, R. 311-4-1, R. 311-4-5-1 et R. 311-4-19,

Vu la loi n°95-127 modifiée du 8 janvier 1995 relative aux marchés publics et délégations de service public, notamment son article 8,

Vu le code des marchés publics, notamment ses articles 21 et 23 à 25,

Vu la décision n°2007-800 du directeur général de l'Agence nationale pour l'emploi en date du 22 juin 2007 portant nomination de monsieur René Dehee en qualité de directeur régional de la direction régionale Guyane de l'Agence nationale pour l'emploi et la décision n°2007-824 du directeur général de l'Agence nationale pour l'emploi en date du 2 juillet 2007 portant délégation de pouvoir et de signature au directeur régional de la direction régionale Guyane de l'Agence nationale pour l'emploi,

Vu l'arrêté du 6 mai 1988 relatif au contrôle d'Etat auprès de l'Agence nationale pour l'emploi,

Décide :

Article I - Il est créé au sein de la direction régionale Guyane de l'Agence nationale pour l'emploi une commission régionale permanente d'appel d'offres chargée d'émettre un avis, dans les cas et selon les modalités prévus par le code des marchés publics et l'article 8 de la loi n°95-127 susvisée du 8 janvier 1995, dans le cadre de la passation des marchés publics et accords cadre répondant aux besoins propres de la direction régionale et non couverts par un marché public ou accord cadre national, ainsi que préalablement à la conclusion des avenants mentionnés à l'article 8 précité s'y rapportant.

Article II - La composition de la commission régionale permanente d'appel d'offres de la direction régionale Guyane l'Agence nationale pour l'emploi est fixée comme suit :

a / sont membres avec voix délibérative :

- monsieur René Dehee, directeur régional de la direction régionale Guyane de l'Agence nationale pour l'emploi, qui en assure la présidence,
- un représentant du service à l'origine du marché ou accord cadre, qui en assure la secrétariat,
- un acheteur coordonnateur régional au sein de la direction régionale Guyane de l'Agence nationale pour l'emploi.

b / sont membres avec voix consultative :

- un juriste de l'interrégion Antilles-Guyane de l'Agence nationale pour l'emploi,
- le contrôleur général économique et financier près l'Agence nationale pour l'emploi ou son représentant, lorsque la commission régionale d'appel d'offres se réunit aux fins d'émettre un avis sur un marché public ou accord cadre qu'il a décidé de viser et pour lequel il a fait connaître sa décision d'assister aux réunions de la commission régionale d'appel d'offres consultée dans le cadre de la procédure de passation correspondante,
- l'agent comptable secondaire de la direction régionale Guyane de l'Agence nationale pour l'emploi ou son représentant,
- un représentant de la direction départementale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes,

- un ou plusieurs agents de l'Agence nationale pour l'emploi ayant une compétence particulière en matière d'achat, marchés publics ou dans le domaine objet de la consultation ou personnalités extérieures dont la participation présente un intérêt au regard de l'objet de la consultation, le cas

échéant désignés par le directeur régional de la direction régionale Guyane de l'Agence nationale pour l'emploi.

En cas d'absence ou d'empêchement de monsieur René Dehee, madame Nadine Alexis, directrice déléguée de la Guyane de l'Agence nationale pour l'emploi, assure la présidence de la commission. En cas d'absence ou d'empêchement de monsieur René Dehee et de madame Nadine Alexis, monsieur Jean-Yves Ursule, responsable du service appui à la production des services au sein de la direction régionale Guyane de l'Agence nationale pour l'emploi, assure la présidence de la commission.

En cas de partage des voix, celle du président est prépondérante.

Article III - Les convocations et rapports de présentation sont adressés aux membres de la commission régionale permanente d'appel d'offres par courrier électronique ou, à défaut, par télécopie.

Une copie du procès verbal de la commission régionale permanente d'appel d'offres est adressée à l'agent comptable secondaire de la direction régionale Guyane de l'Agence nationale pour l'emploi au plus tard à la notification du marché, accord ou avenant correspondant.

Article IV - La présente décision sera publiée au Bulletin officiel de l'Agence nationale pour l'emploi.

Fait à Cayenne, le 14 mars 2008.

René Dehee,
directeur régional
de la direction régionale Guyane

Décision Gu n°2008-25 du 14 mars 2008

Désignation de membres à voix consultative au sein de la commission régionale permanente d'appel d'offres de la direction régionale Guyane

Vu la décision n°2008-24 du directeur régional de la direction régionale Guyane de l'Agence nationale pour l'emploi en date du 14 mars 2008 portant création, composition et fonctionnement de la commission régionale permanente d'appel d'offres au sein de la direction régionale Guyane de l'Agence nationale pour l'emploi, notamment son article II,

Vu les avis d'appel public à la concurrence publiés aux BO AMP n°245 B, Dép.973 du 20 décembre 2007 (annonce n°382) et JO UE n°S245 du 20 décembre 2007 (annonce n°298632) portant sur des marchés de services d'insertion professionnelle auprès des demandeurs d'emploi de la région Guyane, passés selon la procédure adaptée prévue à l'article 30 du code des marchés publics,

Décide :

Article I - Sont désignés membres à voix consultative de la commission régionale permanente d'appel d'offres de la direction régionale Guyane de l'Agence nationale pour l'emploi, à réunir dans le cadre de la consultation susvisée :

- monsieur Claude Lau-Pau, correspondant applicatif régional au sein du service appui à la production des services de la direction régionale Guyane de l'Agence nationale pour l'emploi, à titre d'agent de l'Agence nationale pour l'emploi ayant une compétence particulière dans le domaine objet de la consultation,

- madame Micheline Clet, responsable du service partenariat et suivi retour à l'emploi au sein de l'Assedic de la Guyane, à titre de personnalité extérieure dont la participation présente un intérêt au regard de l'objet de la consultation.

Article II - La présente décision sera publiée au Bulletin officiel de l'Agence nationale pour l'emploi.

Fait à Cayenne le 14 mars 2008.

René Dehee,
directeur régional
de la direction régionale Guyane

Décision P.dL n°2008-474 du 17 mars 2008

Désignation de membres à voix consultative au sein de la commission régionale permanente d'appel d'offres de la direction régionale des Pays-de-la-Loire

Vu la décision n°2008-244 de la directrice régionale de la direction régionale des Pays-de-la-Loire de l'Agence nationale pour l'emploi en date du 4 mars 2008 portant création, composition et fonctionnement de la commission régionale permanente d'appel d'offres au sein de la direction régionale des Pays-de-la-Loire de l'Agence nationale pour l'emploi, notamment son article II,

Vu les avis d'appel public à la concurrence publiés aux BO AMP n°232B du 1er décembre 2007 (annonce n°197) et JO UE n°S233 du 4 décembre 2007 (annonce n°284076) portant sur des marchés de services d'insertion professionnelle auprès des demandeurs d'emploi de la région Pays-de-la-Loire, passés selon la procédure adaptée prévue à l'article 30 du code des marchés publics,

Décide :

Article I - Sont désignés membres à voix consultative de la commission régionale permanente d'appel d'offres de la direction régionale des Pays-de-la-Loire de l'Agence nationale pour l'emploi, à réunir dans le cadre de la consultation susvisée :

- monsieur Guillaume Pavy, cadre appui gestion au sein du service appui à la production de service de la direction régionale des Pays-de-la-Loire de l'Agence nationale pour l'emploi, à titre d'agent de l'Agence nationale pour l'emploi ayant une compétence particulière dans le domaine objet de la consultation.

Article II - La présente décision sera publiée au Bulletin officiel de l'Agence nationale pour l'emploi.

Fait à Nantes, le 17 mars 2008.

Michèle Lailier Beaulieu,
directrice régionale
de la direction régionale des Pays-de-la-Loire

Décision Ce n°2008-08.172 du 20 mars 2008

Création, composition et fonctionnement de la commission régionale permanente d'appel d'offres au sein de la direction régionale Centre

Vu le code du travail, notamment ses articles L. 311-7, R. 311-4-1, R. 311-4-5-1 et R. 311-4-19,

Vu la loi n°95-127 modifiée du 8 janvier 1995 relative aux marchés publics et délégations de service public, notamment son article 8,

Vu le code des marchés publics, notamment ses articles 21 et 23 à 25,

Vu la décision n°2007-894 du directeur général de l'Agence nationale pour l'emploi en date du 5 juillet 2007 portant nomination de madame Florence Dumontier en qualité de directrice régionale de la direction régionale Centre de l'Agence nationale pour l'emploi et la décision n°2007-1022 du directeur général de l'Agence nationale pour l'emploi en date du 24 juillet 2007 portant délégation de pouvoir et de signature à la directrice régionale de la direction régionale Centre de l'Agence nationale pour l'emploi,

Vu l'arrêté du 6 mai 1988 relatif au contrôle d'Etat auprès de l'Agence nationale pour l'emploi,

Décide :

Article I - Il est créé au sein de la direction régionale Centre de l'Agence nationale pour l'emploi une commission régionale permanente d'appel d'offres chargée d'émettre un avis, dans les cas et selon les modalités prévus par le code des marchés publics et l'article 8 de la loi n°95-127 susvisée du 8 janvier 1995, dans le cadre de la passation des marchés publics et accords cadre répondant aux besoins propres de la direction régionale et non couverts par un marché public ou accord cadre national, ainsi que préalablement à la conclusion des avenants mentionnés à l'article 8 précité s'y rapportant.

Article II - La composition de la commission régionale permanente d'appel d'offres de la direction régionale Centre de l'Agence nationale pour l'emploi est fixée comme suit :

a / sont membres avec voix délibérative :

- madame Florence Dumontier, directrice régionale de la direction régionale Centre de l'Agence nationale pour l'emploi, qui en assure la présidence,
- un représentant du service à l'origine du marché ou accord cadre, qui en assure le secrétariat,
- un acheteur coordonnateur régional au sein de la direction régionale Centre de l'Agence nationale pour l'emploi

b / sont membres avec voix consultative :

- un juriste de l'interrégion Grand-Ouest de l'Agence nationale pour l'emploi,
- le contrôleur général économique et financier près l'Agence nationale pour l'emploi ou son représentant, lorsque la commission régionale d'appel d'offres se réunit aux fins d'émettre un avis sur un marché public ou accord cadre qu'il a décidé de viser et pour lequel il a fait connaître sa décision d'assister aux réunions de la commission régionale d'appel d'offres consultée dans le cadre de la procédure de passation correspondante,
- l'agent comptable secondaire de la direction régionale Centre de l'Agence nationale pour l'emploi ou son représentant,
- un représentant de la direction départementale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes,
- un ou plusieurs agents de l'Agence nationale pour l'emploi ayant une compétence particulière en matière d'achat, marchés publics ou dans le domaine objet de la consultation ou personnalités

extérieures dont la participation présente un intérêt au regard de l'objet de la consultation, le cas échéant désignés par le directeur régional de la direction régionale Centre de l'Agence nationale pour l'emploi.

En cas d'absence ou d'empêchement de madame Florence Dumontier, monsieur Thierry Huort, adjoint au directeur régional de la direction régionale Centre de l'Agence nationale pour l'emploi, assure la présidence de la commission. En cas d'absence ou d'empêchement de madame Florence Dumontier et de monsieur Thierry Huort, madame Danièle Jarnac, responsable budget et contrôle de gestion au sein de la direction régionale Centre de l'Agence nationale pour l'emploi, assure la présidence de la commission.

En cas de partage des voix, celle du président est prépondérante.

Article III - Les convocations et rapports de présentation sont adressés aux membres de la commission régionale permanente d'appel d'offres par courrier électronique ou, à défaut, par télécopie.

Une copie du procès verbal de la commission régionale permanente d'appel d'offres est adressée à l'agent comptable secondaire de la direction régionale Centre de l'Agence nationale pour l'emploi au plus tard à la notification du marché, accord ou avenant correspondant.

Article IV - La décision n°06.786 du 20 novembre 2006 est abrogée.

Article V - La présente décision sera publiée au Bulletin officiel de l'Agence nationale pour l'emploi.

Fait à Orléans, le 20 mars 2008.

Florence Dumontier,
directrice régionale
de la direction régionale Centre

Décision Ce n°2008-08.173 du 20 mars 2008

Désignation de membres à voix consultative au sein de la commission régionale permanente d'appel d'offres de la direction régionale Centre

Vu la décision n°2008-08.172 de la directrice régionale de la direction régionale Centre de l'Agence nationale pour l'emploi en date du 20 mars 2008 portant création, composition et fonctionnement de la commission régionale permanente d'appel d'offres au sein de la direction régionale Centre de l'Agence nationale pour l'emploi, notamment son article II,

Vu les avis d'appel public à la concurrence publiés aux BO AMP n°233B du 4 décembre 2007 (annonce n°240) et JO UE n°S234 du 5 décembre 2007 (annonce n°285275) portant sur des marchés de services d'insertion professionnelle auprès des demandeurs d'emploi de la région Centre, passés selon la procédure adaptée prévue à l'article 30 du code des marchés publics,

Décide :

Article I - Sont désignés membres à voix consultative de la commission régionale permanente d'appel d'offres de la direction régionale Centre de l'Agence nationale pour l'emploi, à réunir dans le cadre de la consultation susvisée :

- monsieur François Bonneau, président du conseil régional de la région Centre (ou son représentant), à titre de personnalité extérieure dont la participation présente un intérêt au regard de l'objet de la consultation,

- madame Nathalie Klotz, adjointe responsable de service au sein du service « appui à la production des services », de la direction régionale Centre de l'Agence nationale pour l'emploi, à titre d'agent de l'Agence nationale pour l'emploi ayant une compétence particulière dans le domaine objet de la consultation,

- madame Catherine Mamet-Adam, cadre adjoint appui gestion au sein du service « appui à la production des services », de la direction régionale Centre de l'Agence nationale pour l'emploi, à titre d'agent de l'Agence nationale pour l'emploi ayant une compétence particulière dans le domaine objet de la consultation.

Article II - La présente décision sera publiée au Bulletin officiel de l'Agence nationale pour l'emploi.

Fait à Orléans, le 20 mars 2008.

Florence Dumontier,
directrice régionale
de la direction régionale Centre

Décision P.Ch n°2008-140 du 21 mars 2008

Création, composition et fonctionnement de la commission régionale permanente d'appel d'offres au sein de la direction régionale Poitou-charentes

Vu le code du travail, notamment ses articles L. 311-7, R. 311-4-1, R. 311-4-5-1 et R. 311-4-19,

Vu la loi n°95-127 modifiée du 8 janvier 1995 relative aux marchés publics et délégations de service public, notamment son article 8,

Vu le code des marchés publics, notamment ses articles 21 et 23 à 25,

Vu la décision n°2005-1338 du directeur général de l'Agence nationale pour l'emploi en date du 5 octobre 2005 portant nomination de monsieur Dominique Morin en qualité de directeur régional de la direction régionale Poitou-Charentes de l'Agence nationale pour l'emploi et la décision n°2007-820 du directeur général de l'Agence nationale pour l'emploi en date du 2 juillet 2007 portant délégation de pouvoir et de signature au directeur régional de la direction régionale Poitou-Charentes de l'Agence nationale pour l'emploi,

Vu l'arrêté du 6 mai 1988 relatif au contrôle d'Etat auprès de l'Agence nationale pour l'emploi,

Décide :

Article I - Il est créé au sein de la direction régionale Poitou-Charentes de l'Agence nationale pour l'emploi une commission régionale permanente d'appel d'offres chargée d'émettre un avis, dans les cas et selon les modalités prévus par le code des marchés publics et l'article 8 de la loi n°95-127 susvisée du 8 janvier 1995, dans le cadre de la passation des marchés publics et accords cadre répondant aux besoins propres de la direction régionale et non couverts par un marché public ou accord cadre national, ainsi que préalablement à la conclusion des avenants mentionnés à l'article 8 précité s'y rapportant.

Article II - La composition de la commission régionale permanente d'appel d'offres de la direction régionale Poitou-Charentes de l'Agence nationale pour l'emploi est fixée comme suit :

a / sont membres avec voix délibérative :

- monsieur Dominique Morin, directeur régional de la direction régionale Poitou-Charentes de l'Agence nationale pour l'emploi, qui en assure la présidence,
- un représentant du service à l'origine du marché ou accord cadre, qui en assure le secrétariat,
- un acheteur coordonnateur régional au sein de la direction régionale Poitou-Charentes de l'Agence nationale pour l'emploi,

b / sont membres avec voix consultative :

- un juriste de l'interrégion Sud-Ouest de l'Agence nationale pour l'emploi,
- le contrôleur général économique et financier près l'Agence nationale pour l'emploi ou son représentant, lorsque la commission régionale d'appel d'offres se réunit aux fins d'émettre un avis sur un marché public ou accord cadre qu'il a décidé de viser et pour lequel il a fait connaître sa décision d'assister aux réunions de la commission régionale d'appel d'offres consultée dans le cadre de la procédure de passation correspondante,
- l'agent comptable secondaire de la direction régionale Poitou-Charentes de l'Agence nationale pour l'emploi ou son représentant,
- un représentant de la direction départementale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes,

- un ou plusieurs agents de l'Agence nationale pour l'emploi ayant une compétence particulière en matière d'achat, marchés publics ou dans le domaine objet de la consultation ou personnalités extérieures dont la participation présente un intérêt au regard de l'objet de la consultation, le cas échéant désignés par le directeur régional de la direction régionale Poitou-Charentes de l'Agence nationale pour l'emploi.

En cas d'absence ou d'empêchement de monsieur Dominique Morin, monsieur Philippe Jeanmichel, adjoint au directeur régional de la direction régionale Poitou-Charentes de l'Agence nationale pour l'emploi, assure la présidence de la commission. En cas d'absence ou d'empêchement de monsieur Dominique Morin et de monsieur Philippe Jeanmichel, monsieur Henri Alexandre, responsable animation et pilotage du réseau régional au sein de la direction régionale Poitou-Charentes de l'Agence nationale pour l'emploi, assure la présidence de la commission.

En cas de partage des voix, celle du président est prépondérante.

Article III - Les convocations et rapports de présentation sont adressés aux membres de la commission régionale permanente d'appel d'offres par courrier électronique ou, à défaut, par télécopie.

Une copie du procès verbal de la commission régionale permanente d'appel d'offres est adressée à l'agent comptable secondaire de la direction régionale de l'Agence nationale pour l'emploi au plus tard à la notification du marché, accord ou avenant correspondant.

Article IV - La décision du 1er septembre 2004 est abrogée.

Article V - La présente décision sera publiée au Bulletin officiel de l'Agence nationale pour l'emploi.

Fait à Saint-Benoit, le 21 mars 2008.

Dominique Morin,
directeur régional
de la direction régionale Poitou-Charentes

Décision NPdC n°2008-02/DDA du 21 mars 2008

Délégation de signature au sein des directions déléguées de la direction régionale Nord-Pas-de-Calais

Vu le code du travail, notamment ses articles L. 311-7, L. 322-4-7 et L. 322-4-10, R. 311-3-5, R. 311-3-9, R. 311-3-10, R. 311-4-1, R. 311-4-4, R. 311-4-5, R. 311-4-5-1, R. 311-4-8, R. 311-4-17 et R. 311-4-19,

Vu le décret n°62-1587 du 29 décembre 1962 portant règlement général sur la comptabilité publique,

Vu le décret n°2002-82 du 17 janvier 2002 portant dispositions applicables aux agents contractuels de droit public de l'Agence nationale pour l'emploi employés en qualité de personnels d'entretien,

Vu le décret modifié n°2003-1370 du 31 décembre 2003 fixant les dispositions applicables aux agents contractuels de droit public de l'Agence nationale pour l'emploi, notamment ses articles 4, 29 et 41,

Vu les délibérations du conseil d'administration de l'Agence nationale pour l'emploi concernant le programme d'implantation des unités au sein de la direction régionale Nord-Pas-de-Calais de l'Agence nationale pour l'emploi,

Vu le contrat de travail n°330304 signé du directeur général de l'Agence nationale pour l'emploi en date du 5 mai 2004 portant nomination de la directrice régionale de la direction régionale Nord-Pas-de-Calais de l'Agence nationale pour l'emploi et les décisions portant nomination des directeurs délégués au sein de la direction régionale Nord-Pas-de-Calais de l'Agence nationale pour l'emploi,

Vu la décision n°2007-817 du directeur général de l'Agence nationale pour l'emploi en date du 2 juillet 2007 portant délégation de pouvoir et de signature à la directrice régionale de la direction régionale Nord-Pas-de-Calais de l'Agence nationale pour l'emploi,

Décide :

Article I - Délégation de signature est donnée aux personnes désignées aux articles II et III de la présente décision à l'effet de, au nom de la directrice régionale de la direction régionale Nord-Pas-de-Calais de l'Agence nationale pour l'emploi et dans la limite de leur compétence territoriale :

- signer tout ordre de service, acte et correspondance nécessaire au fonctionnement général de la direction déléguée, ainsi que les ordres de mission et autorisations d'utiliser un véhicule des agents de la direction déléguée et des agences locales pour l'emploi placées sous leur autorité, à l'exception des ordres de mission et autorisations d'utiliser un véhicule se rapportant à des déplacements hors de France ou entre la France métropolitaine et l'outre-mer,

- signer les conventions de partenariat de portée locale, à l'exception de celles avec incidence financière (recette ou dépense pour l'ANPE) ou ayant pour objet une participation financière de l'Agence nationale pour l'emploi ou sa participation à un groupement d'intérêt économique, groupement d'intérêt public ou groupement européen de coopération territoriale. Exécuter toutes les conventions de partenariat de portée locale,

- en matière de gestion des personnels, signer les autorisations de congés et d'absence sans incidence sur le traitement et décisions d'attribution de primes et indemnités de tous les agents relevant des niveaux d'emplois I à IVA, personnels d'entretien et autres personnels de la direction déléguée placés sous leur autorité,

- en matière financière et comptable, certifier le service fait,

- en matière d'achat de fournitures, services et travaux (à l'exception des travaux de construction neuve, réhabilitation de locaux dont l'Agence nationale pour l'emploi est propriétaire ou copropriétaire et services y afférents), et pour les besoins non couverts par un marché national ou régional, passer et exécuter les marchés publics et accords cadre d'un montant strictement inférieur à 4000 euros HT, ainsi que les décisions d'admission et de sélection des candidatures, rejet des offres et choix des attributaires dans le cadre des procédures de passation de ces marchés publics et accords cadre, et les actes emportant résiliation de ces marchés publics et accords cadre,

- en matière d'achat de fournitures, services et travaux, émettre les bons de commande d'un montant strictement inférieur à 30 000 euros HT aux fins d'exécution des marchés public et accords cadre nationaux et régionaux à la condition que ces marchés publics et accords cadre le prévoient expressément, signer toute correspondance concernant l'exécution de ces bons de commandes,

- en matière de recours, porter plainte et se constituer partie civile au nom de l'Agence nationale pour l'emploi dans tout litige se rapportant à des faits ou actes intéressant la direction déléguée, à l'exception des faits ou actes se rapportant aux agents ou cocontractants de l'Agence nationale pour l'emploi ou constitutifs de discrimination.

Article II - Sont bénéficiaires de la délégation de signature mentionnée à l'article I de la présente décision, sous une forme permanente, les personnes ci-après nommément désignées dans la colonne « Délégués permanents ».

En cas d'absence ou d'empêchement du directeur délégué de la direction déléguée considérée de l'Agence nationale pour l'emploi, sont bénéficiaires de la délégation de signature mentionnée à l'article I de la présente décision, sous une forme temporaire, les personnes ci-après nommément désignées dans la colonne « Délégués temporaires ».

Dénomination de la direction déléguée	Délégués permanents (Directeurs délégués)	Délégués temporaires	
		Nom prénom fonction	
Nom de la DDA Artois - Ternois	Nom prénom Fabien Manouvrier	Cathy Sirop Chargée de mission	Jean-Marc Fournier Cadre adjoint appui gestion
Centre - Pas de Calais	Anne Dauchez	Claudie Podvin Chargée de mission Catherine Renard Chargée de Mission	Mélanie Jonckheere Technicienne sup. appui gestion
Flandres	Hervé Devaux	Philippe Bédague Chargé de mission	Eric Descheyer Cadre adjoint appui gestion
Hainaut - Cambresis	Philippe Vasseur	Hugo Gaillard Chargé de mission	Marie-Pierre Kinowski Cadre appui gestion
Lille	Agnès Ménard	Régis Demol Chargé de mission	Cathy Marcurat Chargée de mission
Littoral Pas de Calais	Valérie Caille	Christophe Aube Chargé de mission	Jérôme Batonneau Cadre appui gestion
Sambre - Avesnois	Bernard Depoorter	Jean-Paul Demailly Chargé de mission	
Roubaix - Tourcoing Douai	Fabienne Mouquet	Luc Devienne Chargé de mission	Evelyne Dufour Tech. supérieure gestion

Article III - Les compétences détenues de la présente décision sont exercées conformément aux instructions du directeur général et de la directrice régionale de la direction régionale Nord-Pas-de-Calais de l'Agence nationale pour l'emploi.

Article IV - La décision NPdC n°2008-01/DDA de la directrice régionale de la direction régionale Nord-Pas-de-Calais de l'Agence nationale pour l'emploi en date du 22 janvier 2008 est abrogée.

Article V - La présente décision prendra effet au 1er avril 2008.

Article VI - La présente décision sera publiée au Bulletin officiel de l'Agence nationale pour l'emploi.

Fait à Marq-en-Baroeul, le 21 mars 2008.

Catherine d'Herve,
directrice régionale
de la direction régionale Nord-Pas-de-Calais

Décision NPdC n°2008-03/ALE du 21 mars 2008

Délégation de signature au sein des agences locales pour l'emploi de la direction régionale Nord-Pas-de-Calais

Vu le code du travail, notamment ses articles L. 311-7, L. 322-4-7, L. 322-4-10, R. 311-3-5, R. 311-3-9, R. 311-3-10, R. 311-4-1, R. 311-4-4, R. 311-4-5, R. 311-4-5-1, R. 311-4-8, R. 311-4-17 et R. 311-4-19,

Vu le décret n°62-1587 du 29 décembre 1962 portant règlement général sur la comptabilité publique,

Vu le décret n°2002-82 du 17 janvier 2002 portant dispositions applicables aux agents contractuels de droit public de l'Agence nationale pour l'emploi employés en qualité de personnels d'entretien,

Vu le décret modifié n°2003-1370 du 31 décembre 2003 fixant les dispositions applicables aux agents contractuels de droit public de l'Agence nationale pour l'emploi, notamment ses articles 4, 29 et 41,

Vu les délibérations du conseil d'administration de l'Agence nationale pour l'emploi concernant le programme d'implantation des unités au sein de la direction régionale Nord-Pas-de-Calais de l'Agence nationale pour l'emploi,

Vu le contrat de travail n°330304 signé du directeur général de l'Agence nationale pour l'emploi en date du 5 mai 2004 portant nomination de la directrice régionale de la direction régionale Nord-Pas-de-Calais de l'Agence nationale pour l'emploi et les décisions portant nomination des directeurs d'agence locale de la direction régionale Nord-Pas-de-Calais de l'Agence nationale pour l'emploi,

Vu la décision n°2007-817 du directeur général de l'Agence nationale pour l'emploi en date du 2 juillet 2007 portant délégation de pouvoir et de signature à la directrice régionale de la direction régionale Nord-Pas-de-Calais de l'Agence nationale pour l'emploi,

Décide :

Article I - Délégation de signature est donnée aux personnes désignées à l'article III de la présente décision à l'effet de, au nom de la directrice régionale de la direction régionale Nord-Pas-de-Calais de l'Agence nationale pour l'emploi, dans le cadre des relations avec les usagers du service public de l'emploi et dans la limite de leurs attributions :

- dans les conditions le cas échéant prévues par la convention mentionnée à l'article L. 311-8 du code du travail, tenir la liste des demandeurs d'emploi, notamment prendre les décisions de refus d'inscription, procéder à la vérification de la validité des titres de séjour et de travail prévue aux articles L. 311-5 et L. 311-5-1 et recevoir les informations relatives aux changements de situation, absences et changements de domicile mentionnés à l'article R. 311-3-2 du même code,

- mettre à même les intéressés de, préalablement à radiation de la liste des demandeurs d'emploi, présenter les observations écrites prévues à l'article R. 311-3-9 du même code,

- dans les conditions prévues par conventions avec les organismes participant au service public de l'emploi, établir, adapter et mettre en œuvre le projet personnalisé d'accès à l'emploi mentionné à l'article R. 311-3-11 du même code,

- décider et mettre en œuvre les mesures individuelles destinées à favoriser l'insertion, le reclassement ou la promotion professionnels des travailleurs,

- pour le compte de l'Etat, signer les décisions et conventions mentionnées à l'article R. 311-4-26 du même code.

Article II - Délégation de signature est donnée aux personnes désignées à l'article III de la présente décision à l'effet de, au nom de la directrice régionale de la direction régionale Nord-Pas-de-Calais de l'Agence nationale pour l'emploi et dans la limite de leur compétence territoriale :

- signer tout ordre de service, acte et correspondance nécessaire au fonctionnement général de l'agence locale pour l'emploi, ainsi que les ordres de mission et autorisations d'utiliser un véhicule des agents de l'agence locale pour l'emploi, à l'exception des ordres de mission et autorisations d'utiliser

un véhicule se rapportant à des déplacements hors de France ou entre la France métropolitaine et l'outre-mer,

- signer les conventions de partenariat de portée locale, à l'exception de celles avec incidence financière (recette ou dépense pour l'ANPE) ou ayant pour objet une participation financière de l'Agence nationale pour l'emploi ou sa participation à un groupement d'intérêt économique, groupement d'intérêt public ou groupement européen de coopération territoriale. Exécuter toutes les conventions de partenariat de portée locale,

- en matière de gestion des personnels, signer les autorisations de congés et d'absence sans incidence sur le traitement et décisions d'attribution de primes et indemnités des agents relevant des niveaux d'emplois I à IVA, personnels d'entretien et autres personnels de l'agence locale pour l'emploi placés sous leur autorité,

- en matière financière et comptable, certifier le service fait,

- en matière d'achat de fournitures, services et travaux (à l'exception des travaux de construction neuve, réhabilitation de locaux dont l'Agence nationale pour l'emploi est propriétaire ou copropriétaire et services y afférents), et pour les besoins non couverts par un marché national ou régional, passer et exécuter les marchés publics et accords cadre d'un montant strictement inférieur à 4000 euros HT, ainsi que les décisions d'admission et de sélection des candidatures, rejet des offres et choix des attributaires dans le cadre des procédures de passation de ces marchés publics et accords cadre, et les actes emportant résiliation de ces marchés publics et accords cadre,

- en matière d'achat de fournitures, services et travaux, émettre les bons de commande d'un montant strictement inférieur à 30 000 euros HT aux fins d'exécution des marchés public et accords cadre nationaux et régionaux à la condition que ces marchés publics et accords cadre le prévoient expressément, signer toute correspondance concernant l'exécution de ces bons de commande,

- en matière de recours, porter plainte et se constituer partie civile au nom de l'Agence nationale pour l'emploi dans tout litige se rapportant à des faits ou actes intéressant l'agence locale pour l'emploi, à l'exception des faits ou actes se rapportant aux agents ou cocontractants de l'Agence nationale pour l'emploi ou constitutifs de discrimination.

Article III - Sont bénéficiaires des délégations de signature mentionnée aux articles I et II de la présente décision, sous une forme permanente, les personnes ci-après nommément désignées dans la colonne « délégataires permanents » du tableau.

En cas d'absence ou d'empêchement du directeur de l'agence locale pour l'emploi considérée, sont bénéficiaires de la délégation de signature mentionnée aux articles I et II de la présente décision, sous une forme temporaire, les personnes ci-après nommément désignées dans la colonne « délégataires temporaires » du tableau.

Agences locales pour l'emploi	Délégataires permanents (directeurs d'agence)	Délégataires temporaires	
Flandres			
Bailleul-Merville	Dominique Paurisse	Alain Verbeke (cadre opérationnel animateur d'équipe professionnelle) Anne Dequidt (conseillère référente)	Linda Deremetz (conseillère référente) Sylvie Dubar (technicien appui et gestion)
Point relais Cassel		Valérie Vossaert (cadre opérationnel adjoint au directeur d'agence)	Laurence Carbon (cadre opérationnel animatrice d'équipe professionnelle)
Dunkerque Bazennes	Béatrice Petit	Bertrand Sename (cadre opérationnel adjoint)	Odile Mathieu (cadre opérationnel)

		<p>au directeur d'agence)</p> <p>Jacky Triquet (cadre opérationnel animateur d'équipe professionnelle)</p>	<p>animatrice d'équipe professionnelle)</p> <p>Mon Vichettra (cadre opérationnel animatrice d'équipe professionnelle)</p>
<p>Equipe administrative Flandres Dunkerque Bazennes</p>		<p>Martine Bedague (responsable équipe administrative direction déléguée Flandres)</p> <p>Marie-Line Darsonville (technicienne supérieur appui et gestion)</p> <p>Jean-Yves Depuydt (technicien supérieur appui et gestion)</p> <p>Geneviève D'Hollander (Technicienne supérieur appui gestion)</p> <p>Delphine Martel (Technicienne appui gestion)</p> <p>Aurore Seeten (technicienne appui et gestion)</p>	<p>Sylvie Dubar (technicienne appui et gestion)</p> <p>Laila Vanmalderghem (technicienne supérieur appui et gestion)</p> <p>Myriam Kada-Touati (technicienne appui et gestion)</p> <p>Joelle Parasie (technicienne appui gestion)</p>
<p>Dunkerque Vauban</p>	<p>Monique Lemaire</p>	<p>Sylvie Dubar (technicienne appui et gestion équipe administrative)</p>	<p>Bruno Devulder (cadre opérationnel adjoint au directeur d'agence)</p> <p>Eddy Mille (cadre opérationnel animateur d'équipe professionnelle)</p>
<p>Grande Synthe</p> <p>Gravelines</p>	<p>Florence Husson</p> <p>Michel Blanchant</p>	<p>Cyrille Rommelaere (cadre opérationnel adjoint au directeur d'agence)</p> <p>Marie-Louise Venries (cadre opérationnel animatrice d'équipe professionnelle)</p>	<p>Sylvie Dubar (technicienne appui et gestion équipe administrative)</p> <p>Eric Hoorens (cadre opérationnel animateur d'équipe professionnelle)</p> <p>Yolande Maerten (conseillère)</p> <p>Sylvie Dubar (technicienne appui et gestion équipe administrative)</p>
<p>Hazebrouck</p>	<p>Christophe Aube</p>	<p>Valérie Vossaert (cadre opérationnel adjointe au directeur d'agence)</p> <p>Emmanuelle Brasseur (cadre opérationnel animatrice d'équipe professionnelle)</p> <p>Sylvie Dubar (technicienne appui et</p>	<p>Laurence Carbon (cadre opérationnel animatrice d'équipe professionnelle)</p> <p>Delphine Pietersoone (conseillère adjointe)</p> <p>Marie-Paule Lemeiter (conseillère)</p>

		gestion équipe administrative)	
Point relais Merville	Dominique Paurisse	Alain Verbeke (cadre opérationnel animateur d'équipe professionnelle) Anne Dequidt (conseillère référente)	Linda Brysbaert (conseillère référente)
Roubaix Tourcoing/Douai			
Douai Commanderie	Fabrice Balent	Christophe Bailleul (cadre opérationnel adjoint au directeur d'agence) Frédéric Kosciuszko (cadre opérationnel Cap vers l'entreprise Douai)	Jean-François Dormard (cadre opérationnel animateur d'équipe professionnelle) Delphine Debuchy (cadre opérationnel animatrice d'équipe professionnelle) Nadine Nowaczyk (chargée de projet emploi)
Douai II Dorignies	Laurence Duprez	Marie-Blandine Ledru (cadre opérationnel adjointe au directeur d'agence)	Christian Decouvelaere (technicien supérieur appui et gestion)
		Laurence Bouland (cadre opérationnel animatrice d'équipe professionnelle)	Sandrine Stroyk (technicienne appui et gestion)
Halluin	Olivier Verstraete	Marie-José Kapusciak (cadre opérationnel animatrice d'équipe professionnelle)	Anne Lise Fontaine (conseillère référente)
Roubaix Sud	Michel Gruchala	Daniel Lamote (cadre opérationnel adjoint au directeur d'agence) Evelyne Ost (chargée de projet emploi)	Nicole Devoldre (technicienne supérieur appui et gestion) Caroline Wintrebert (cadre opérationnel animatrice d'équipe professionnelle)
Roubaix Alma	Jean-Claude Fernandes	Richard Ludes (cadre opérationnel adjoint au directeur d'agence) Florence Hermel (cadre opérationnel animatrice d'équipe professionnelle)	Martine Vienne (cadre opérationnel animatrice d'équipe professionnelle) Elisabeth Rebours (cadre opérationnel animatrice d'équipe professionnelle)
		Anne-Marie Verraes (cadre opérationnel animatrice d'équipe professionnelle Cap vers l'entreprise)	Joëlle Parisis (conseillère) Brigitte Petitpré (cadre opérationnel AEP PFV)
Somain	Edmond Carlier	Laurence Dupont (cadre opérationnel adjointe au directeur d'agence)	Laurence Cousin (cadre opérationnel animatrice d'équipe professionnelle)

Tourcoing Gand	Pascal Lollivier	Florence Venturini (cadre opérationnel adjointe au directeur d'agence)	Marie-Amélie Riviere (cadre opérationnel animatrice d'équipe professionnelle)
		Gérald Rogiez (cadre opérationnel animatrice d'équipe professionnelle)	Valérie Penne (technicienne supérieur appui et gestion)
Tourcoing Centre	Cathy Marcurat	Isabelle Chavot (cadre opérationnel adjointe au directeur d'agence)	Charlotte Caulliez (cadre opérationnel animatrice d'équipe professionnelle)
Wattrelos	Pascaline Leignel	Michèle Capron cadre opérationnel adjointe au directeur d'agence) Dalila Meddah (conseillère référente)	Joël Deleu (cadre opérationnel animatrice d'équipe professionnelle)
Lille			
Armentières	Pascal Fournier	Richard Beuve (cadre opérationnel adjointe au directeur d'agence)	Chantal Demol (Erable) (conseillère) Emmanuel Daveluy (cadre opérationnel animateur d'équipe professionnelle) Martine Reiter (cadre opérationnel adjointe au directeur d'agence) Marie-Thérèse Peugnet (Erable) (conseillère) Olivier Pennequin (cadre opérationnel animateur d'équipe professionnelle)
Haubourdin	Jean-Claude Martin		
Hellemmes	Olivier Marmuse	Fabienne Champion (cadre opérationnel adjointe au directeur d'agence)	Olivier Valminos (cadre opérationnel animateur d'équipe professionnelle) Pascal Sueur (Erable) (conseiller)
La Bassée	Jean-Claude Martin	Martine Reiter (cadre opérationnel adjointe au directeur d'agence) Virginie Deplanque (conseillère référente)	Olivier Pennequin (cadre opérationnel animateur d'équipe professionnelle)
La Madeleine	Ivane Squelbut	Sylvie Maesele (cadre opérationnel adjointe au directeur d'agence) Stéphanie Houzet (cadre opérationnel animatrice d'équipe professionnelle)	Philippe Paquet (cadre opérationnel animateur d'équipe professionnelle) Florence Bisiaux (Erable) (conseillère) Renée Leteve (technicienne supérieur appui et gestion)
Lille Bleuets	Gaétan Lermusieaux	Cécile Renaut	Marilyne Traisnel

		(cadre opérationnel adjointe au directeur d'agence) Fabienne Lelong (cadre opérationnel animatrice d'équipe professionnelle)	(cadre adjoint appui et gestion) François Lemahieu (cadre opérationnel animateur d'équipe professionnelle)
		Nathalie Danset (Erable) (conseillère)	François-Rémy Roesing (cadre opérationnel animateur d'équipe professionnelle) Anne Wathier (Cadre opérationnel AEP – CRP)
Lille Bleuets Erable		Marilyne Traisnel (cadre adjoint appui et gestion) Florence Bisiaux (conseillère) Marie-Thérèse Peugnet (conseillère) Pascal Sueur (conseiller) Nathalie Danset (conseillère)	Annie Baude (conseillère) Boualem Khelifi (conseiller) Chantal Demol (conseillère) Rudy Pollet (conseiller)
Lille Moulins	Murielle Klemczak-Gallieue	Catherine Jausseme (cadre opérationnel animatrice d'équipe professionnelle) Anne-Marie Lollivier (cadre opérationnel adjointe au directeur d'agence)	Marc Janquin (cadre opérationnel animateur d'équipe professionnelle) Pascale Delayen (cadre opérationnel animatrice d'équipe professionnelle)
Lille Cadres	Brigitte Godefroy	Annick Desplanques (cadre opérationnel adjointe au directeur d'agence) Jeannine Perret (conseillère)	Marcel Vanwormhoudt (chargé de projet Emploi) Rose-Marie Darras (conseillère) Paule-Stéphanie Damestoy (cadre opérationnel animatrice d'équipe professionnelle)
Lille Postes	Clément Froissart	Martine Alizier (cadre opérationnel adjointe au directeur d'agence) Alain Saillant (cadre opérationnel animateur d'équipe professionnelle)	Gaétane Dubois (cadre opérationnel animatrice d'équipe professionnelle) Annie Baude (Erable) (conseillère) Germaine Legrin (technicienne supérieur appui et gestion)

Lille Fives	Isabelle Forestier	Sophie Lempoux (cadre opérationnel adjoint au directeur d'agence)	Sylvie Dumont (cadre opérationnel animatrice d'équipe professionnelle)
Seclin	Françoise Depecker	Denis Brunelle (cadre opérationnel adjoint au directeur d'agence)	Catherine Dryepont (cadre opérationnel animatrice d'équipe professionnelle)
			Catherine Blanchard (chargée de projet emploi) Boualem Khelifi (Erable) (conseiller)
Villeneuve d'Ascq	Eric Pollart	Sandrine Carouille (cadre opérationnel adjointe au directeur d'agence) Rudy Pollet (Erable) (conseiller) Dominique Dubois (technicienne supérieur appui et gestion)	Karine Gobled (cadre opérationnel animatrice d'équipe professionnelle) Anita Smith (technicienne supérieur appui et gestion) Anny Barreau (Cadre opérationnel AEP)
Lomme	Delphine Lermusieux	Caroline Daubenfeld (adjointe au directeur d'agence) Annabel Lenoir (cadre opérationnel animatrice d'équipe professionnelle)	Anne Le Pêcheur (conseillère référente) Isabelle Boektaels (conseillère référente)
Hainaut-Cambresis			
Anzin	Antonio Dos Santos Pereira	Dominique Jourdain (cadre opérationnel adjoint au directeur d'agence) François Fernandez-Esteva (cadre opérationnel animateur d'équipe professionnelle)	Isabelle Delemar (cadre opérationnel animatrice d'équipe professionnelle)
Point relais Avesnes-les-Aubert	Frédéric Latka	Martine Delfosse (chargée de projet emploi)	Monique Hecq (cadre opérationnel animatrice d'équipe professionnelle)
Cambrai	Marie-Agnès Yameundjeu	Chantal Robas (cadre opérationnel animatrice d'équipe professionnelle) Stéphanie Meeuros (cadre opérationnel animatrice d'équipe professionnelle)	Dominique Kosciuzko (cadre opérationnel animatrice d'équipe professionnelle) Pierre Bricout (cadre opérationnel adjoint au directeur d'agence)

Caudry	Jean Hatton	Odile Cauchy (cadre opérationnel animatrice d'équipe professionnelle)	Françoise Dazeur (conseiller référent) Delphine Plichon (conseiller référent)
Condé-Sur-Escaut	Sandra Antonio	Robert Kutza (cadre opérationnel animateur d'équipe professionnelle)	Bertrand Dubois (technicien appui et gestion) Marie-Christine Blanc (conseillère référente)
Denain	Sylvie Dewaele	Michèle Zawadzki (cadre opérationnel adjointe) Marie-Françoise Limassez (technicienne appui et gestion) Nathalie Johnson (technicienne supérieur appui et gestion) Daniela Piras (cadre opérationnel animatrice d'équipe professionnelle)	Denis Godmez (cadre opérationnel animateur d'équipe professionnelle)
Le Cateau Cambresis	Frédéric Latka	Martine Delfosse (conseillère référente)	Monique Hecq (cadre opérationnel animatrice d'équipe professionnelle)
Saint-Amand	Philippe Agache	Jean-Michel Wichlacz (cadre opérationnel animateur d'équipe professionnelle)	Agnès Ducrot (conseillère référente)
Point relais Solesmes	Frédéric Latka	Martine Delfosse (conseillère référente)	Monique Hecq (cadre opérationnel animatrice d'équipe professionnelle)
Valenciennes	Jacques Moreau	Henriette Taquet (cadre opérationnel animatrice d'équipe professionnelle) Farida Kacer (cadre opérationnel animatrice d'équipe professionnelle) Isabelle Blareau (cadre opérationnel animatrice d'équipe professionnelle)	Michel Ledda (cadre opérationnel adjoint) Nadine Carrin (cadre opérationnel animatrice d'équipe professionnelle) Frédérique Dumontier (cadre opérationnel animatrice d'équipe professionnelle)

Sambre-Avesnois			
Point relais Aulnoye-Aymeries	Christian Michon	Annick Cristante (cadre opérationnel adjointe au directeur d'agence)	
Avesnes-sur-Helpe	Philippe Couche	Virginie Dumeste (cadre opérationnel animatrice d'équipe professionnelle)	
Point relais Fourmies	Philippe Couche	Virginie Dumeste (cadre opérationnel animatrice d'équipe professionnelle)	
Point relais Landrecies	Jean-Paul Thumerelle	Claude Vins (cadre opérationnel animatrice d'équipe professionnelle)	
Le Quesnoy-Landrecies	Jean-Paul Thumerelle	Claude Vins (cadre opérationnel animatrice d'équipe professionnelle)	
Maubeuge Tilleul	Jean-Charles Fournier	Annick Cristante (cadre opérationnel adjointe au directeur d'agence)	Laurence Brouwez (cadre opérationnel animatrice d'équipe professionnelle) Fabienne Lagneaux (cadre opérationnel animatrice d'équipe professionnelle)
Maubeuge Remparts	Jocelyne Durieux	Pascal Helart (cadre opérationnel adjoint au directeur d'agence)	Véronique Verite (animatrice d'équipe professionnelle)
Artois-Ternois			
Arras Rivage	Christian Canel	Bernard Bauchet (cadre opérationnel adjoint au directeur d'agence)	Laurent Gobert (animateur d'équipe professionnelle) Martine Stenne (technicienne appui et gestion)
Arras BelleVue	Jean-Pierre Dezoteux	Florence Bezghiche (cadre opérationnel adjointe au directeur d'agence)	Pierre Dutilleul (cadre opérationnel animateur d'équipe professionnelle) Eric Labalette (cadre opérationnel animateur d'équipe professionnelle)
Bapaume	Philippe Agache	Jean-Pierre Coffigniez (conseiller référent)	Sonia Grevin (conseillère) Marguerite-Marie Guerlet (conseillère)
Le Ternois	Laurent Mercier	Valérie Dubuche (animatrice d'équipe professionnelle)	Thérèse Forbras (conseillère référente) Gabrielle Duquenoy (conseillère)

Littoral Pas de Calais			
Berck-Sur-Mer Cote d'Opale	Jacques Vauchere	Henri Musial (cadre opérationnel adjoint) Catherine Deleury (cadre opérationnel animateur d'équipe professionnelle)	Béatrice Verfaillie (technicienne appui et gestion) David Baes (cadre opérationnel animateur d'équipe professionnelle)
Boulogne Daunou	Emmanuelle Leroy	Guillaume Hugot (cadre opérationnel animateur d'équipe professionnelle)	Béatrice Niset (technicienne supérieure appui et gestion) Cécile Eeckeloot (cadre opérationnel animatrice d'équipe professionnelle)
Calais Théâtre	Michel Potisek	Jacques Delacroix (adjoint au directeur d'agence cadre opérationnel) Cédric Clin (conseiller référent)	Carole Lecocq (technicien appui et gestion) Claudine Levreaud (technicien appui et gestion)
Calais Nation		Joël Henry (cadre opérationnel adjoint au directeur d'agence) Sylvie Devulder (cadre opérationnel animateur d'équipe professionnelle)	Annette Fournier (technicienne supérieure appui et gestion) Caroline Deicke (cadre opérationnel animateur d'équipe professionnelle)
Point relais Etaples	Jacques Vauchere	Henri Musial (cadre opérationnel adjoint au directeur d'agence) Catherine Deleury (cadre opérationnel animateur d'équipe professionnelle)	David Baes (cadre opérationnel animateur d'équipe professionnelle)
Hesdin	Christelle Lemery	Edouard Lazarek (conseiller)	Nadine Henguelle (conseillère référente)
Point relais Marquise	Emmanuelle Leroy	Gérard Lehu (conseiller référent)	
Saint-Omer	Gaétan Delacre	Pascale Caulier (cadre opérationnel adjointe au directeur d'agence)	Valérie Duverge (technicienne supérieure appui et gestion)
Boulogne le Portel	Didier Bomy	Stéphane Urbin (cadre opérationnel adjoint au directeur d'agence) Abdénebi Goual (cadre opérationnel animateur d'équipe professionnelle)	François Eeckeloot (cadre opérationnel animateur d'équipe professionnelle) David Mocrette (technicien appui et gestion) Sébastien Couplet (animateur d'équipe professionnelle convention de reclassement personnalisé)
Centre - Pas de Calais			
Béthune	Roger Vandrepote	Isabelle Delpouve (animatrice d'équipe)	Aurélie Denissel (technicienne appui et gestion)

		professionnelle)	gestion) Stéphane Wybo (animateur d'équipe professionnelle)
Bruay-Laboussière	Dominique Dussart	Corentine Vaillot (cadre opérationnel animatrice d'équipe professionnelle) Fabienne Duez (cadre opérationnel animatrice d'équipe professionnelle)	Claudine Wilk (conseillère)
Carvin	Hermine Dziczek	Myriam Cossart (cadre opérationnel adjointe au directeur d'agence)	Isabelle Boisseau (technicienne supérieur appui et gestion) Leila Dumas (animatrice d'équipe professionnelle)
Hénin-Beaumont	Alain Tourbez	Maryvonne Payeux (cadre opérationnel adjointe au directeur d'agence)	Gérard Adamiak (cadre opérationnel animateur d'équipe professionnelle) Nicole Waloszek (technicienne supérieure appui et gestion) Claire Rozbroj (technicienne appui et gestion)
Lens Bollaert	Jean-Luc Derambure	Jean-Michel Duquesnoy (cadre opérationnel animateur d'équipe professionnelle)	Anne-Sophie Parfant (cadre opérationnel adjointe au directeur d'agence) Mohammed Derriche (animateur d'équipe professionnelle)
Lens Condorcet	Maryse Beffara	Karine Blondiaux (adjointe au directeur d'agence) Virginie Lecreux (cadre opérationnel animatrice d'équipe professionnelle)	Christine Joly (cadre opérationnel animatrice d'équipe professionnelle) Emmanuel Bouriez (conseiller référent)
Plate forme de services bassin Lensois	Maryse Beffara	Jean-Jacques Verstraete (chargé de projet emploi)	
Cellule de reclassement professionnel direction déléguée Centre Pas de Calais	Maryse Beffara	Christine Choteau (cadre opérationnel animatrice d'équipe professionnelle)	
Liévin	Hervé Dubois	Dominique Mancuso (cadre opérationnel adjointe au directeur d'agence) Chantal Lecuppre (animatrice d'équipe professionnelle Plate forme de vocation)	Marielle Bednarski (cadre adjoint appui et gestion) Nathalie Duda (cadre opérationnel animatrice d'équipe professionnelle)

			Micheline Froissart (cadre opérationnel animatrice d'équipe professionnelle)
Lillers	Jérôme Vagniez	Audrey Roszak (cadre opérationnel animatrice d'équipe professionnelle)	Laurent Morel (technicien appui et gestion) Agnès Paul (cadre opérationnel animatrice d'équipe professionnelle)
Noeux-Les-Mines	Serge Brevart	Dominique Dhaussy (adjointe au directeur d'agence animatrice d'équipe professionnelle) Emmanuelle Camberlin- Cappe (animatrice d'équipe professionnelle)	Virginie Davigny (conseillère) Stéphane Dessaint (technicien supérieur appui et gestion)

Article IV - Les compétences détenues de la présente décision sont exercées conformément aux instructions du directeur général, de la directrice régionale de la direction régionale Nord-Pas-de-Calais et des directeurs délégués de la direction régionale Nord-Pas-de-Calais de l'Agence nationale pour l'emploi, chacun pour son territoire.

Article V - La décision NPdC n°2008-02/ALE de la directrice régionale de la direction régionale Nord-Pas-de-Calais de l'Agence nationale pour l'emploi en date du 22 février 2008 est abrogée.

Article VI - La présente décision prendra effet au 1er avril 2008.

Article VII - La présente décision sera publiée au Bulletin officiel de l'Agence nationale pour l'emploi.

Fait à Marcq-en-Baroeul, le 21 mars 2008.

Catherine d'Herve,
directrice régionale
de la direction régionale Nord-Pas-de-Calais

Textes signalés

Note DASECT-ENC n°2008-22 du 20 mars 2008 relative au 2^{ème} mouvement 2008 pour les emplois du niveau IV/B – 2^{ème} additif